

Le présent document d'information (DI BBDA 05/2014) a pour but de vous informer des modalités de fonctionnement et des règles de calcul des intérêts générés par le compte « Belfius Business Deposit Account » (BBDA).

Le BBDA est un compte d'épargne destiné à la gestion de liquidités résultant d'une activité professionnelle. Il génère au terme de chaque trimestre calendrier un intérêt sur les capitaux en compte. Il ne s'agit pas d'un compte réglementé. Les intérêts qu'il produit sont assujettis au précompte mobilier.

1. Dates valeur

- La date valeur indique le jour à partir duquel vos dépôts commencent à produire des intérêts et le jour à partir duquel vos retraits d'un BBDA cessent de produire des intérêts :
 - date valeur d'un versement : jour calendrier du versement + 1 jour calendrier ;
 - date valeur d'un retrait : jour calendrier du retrait.
- Les versements et les retraits effectués le même jour calendrier se compensent pour le calcul des intérêts.

2. Détermination et mode de calcul du taux d'intérêt créditeur

L'intérêt est calculé trimestriellement sur la base d'une année calendrier de 365 ou 366 jours (année bissextile).

Le taux de base varie par palier en fonction des avoirs déposés (solde créditeur) en compte :

Paliers	Taux et coefficient « Euribor »
< 50.000 EUR	0,10%
de 50.000 EUR à < 500.000 EUR	75% * taux Euribor 3 mois sur base annuelle
de 500.000 EUR à 5.000.000 EUR	85% * taux Euribor 3 mois sur base annuelle
> 5.000.000 EUR	/

- Les intérêts sont calculés prorata temporis sur le solde créditeur du compte en fonction de la durée pendant laquelle les avoirs déposés sont restés au sein du même palier.
- Pour la fixation de la période de calcul, on tient compte des dates valeur des versements et des retraits.
- Le taux du palier est appliqué à la totalité des avoirs déposés, plafonnés toutefois à 5.000.000 EUR. Le client sera attentif au fait que le capital dépassant le seuil des 5.000.000 EUR n'est pas rémunéré.
- Les paliers, les coefficients « Euribor » (« 75% » ou « 85% » dans le tableau ci-dessus) et les taux sont susceptibles de varier en fonction des conditions de marché.
- Le taux Euribor 3 mois dont il est question dans le tableau ci-dessus est la moyenne arithmétique des taux Euribor « 3 mois » du dernier mois calendrier écoulé. Il est garanti jusqu'au dernier jour du mois en cours (ce dernier jour y compris).

3. Date de paiement des revenus d'intérêt

- Les intérêts créditeurs sont calculés trimestriellement chaque 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de l'exercice en cours et sont comptabilisés sur compte en date valeur du 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre et 1^{er} janvier suivant chaque fin de trimestre calendrier.
- En cas de clôture du BBDA avant la fin d'un trimestre calendrier, les revenus d'intérêt sont versés en compte en date valeur du jour de liquidation.

4. Durée de validité des taux d'intérêt

Le taux de référence, les coefficients Euribor et les taux d'intérêt créditeurs sont d'application jusqu'à leur éventuelle modification communiquée via les extraits du compte BBDA concerné. Dans ce cas une mise à jour du présent document sera disponible dans les agences de Belfius Banque.

5. Régime fiscal

Les intérêts sont soumis à un précompte mobilier de 25 %.

Les plaintes peuvent être communiquées auprès de l'agence, du chargé de relation ou au Service Gestion des Plaintes, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, claim@belfius.be. Si la réponse ne satisfait pas le client, il lui est possible de s'adresser au Médiateur de Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44, à 1000 Bruxelles, mediation@belfius.be. Belfius Banque se réserve le droit de ne pas donner suite aux plaintes qui lui sont communiquées plus de 6 mois après les faits auxquels elles se rapportent.